

Sondages IPSOS : Attention à vos données personnelles

Le SICTAME-UNSA recommande aux salariés de rester prudents et de ne répondre à aucun sondage Ipsos sur le site www.total-survey.com.

Les directives de sécurité informatique du Groupe recommandent de bien vérifier l'adresse des expéditeurs des messages reçus sur notre messagerie professionnelle, et de faire attention aux imitations avant de cliquer sur un lien ou une pièce jointe. C'est ce que nous avons fait avec le site www.total-survey.com, sur lequel sont recueillies les réponses aux sondages The Link et Total Survey, et voilà le résultat : **il apparaît que ce site n'appartient pas à Ipsos, mais à Total ! (voir [ici](#))**.

Ceci pose question : quand vous recevez un message disant « *Le questionnaire est hébergé sur un serveur Ipsos sécurisé* » (Total Survey), vous pensez, de bonne foi, que vos données personnelles sont directement récupérées par Ipsos, et que celles-ci ne seront jamais connues de votre employeur ou de vos chefs. Mais en réalité, vous les donnez à un site internet qui a été enregistré par votre employeur.

Pourquoi Ipsos accepte-t-il de prêter son concours à cette opération visant à faire croire aux salariés que leurs données n'arriveront jamais à l'employeur et qu'il en contrôlera totalement l'utilisation, alors qu'en fait il coopère activement (avec son message provenant d'une adresse @ipsosurvey.com) à ce qu'elles soient déposées sur un site internet qui appartient, au moins juridiquement, à Total ?

Les données à caractère personnel que les salariés transmettent au travers d'un sondage du type Total Survey sont parmi les plus sensibles, de celles qui peuvent influencer une carrière : ce que vous pensez de votre employeur, votre motivation, vos questionnements, etc. Entre certaines mains, elles peuvent aller jusqu'à ruiner votre avenir professionnel. Si vous aviez su que le site www.total-survey.com appartenait à Total et non pas à Ipsos, auriez-vous répondu à ce sondage ? Et si oui, avec la même liberté d'expression ?

L'utilisation de sites appartenant aux clients en vue de réaliser un sondage auprès de leurs salariés n'est certainement pas une pratique d'Ipsos. Par exemple, un parti politique français a récemment lancé un sondage d'opinion : le site était www.fw.ipsos.com et non pas un site appartenant à ce parti.

Mais ce n'est pas tout. Si vous lisez les conditions du sondage « The Link », en petites lettres vous trouverez cette phrase intrigante :

« Afin de pouvoir réaliser cette enquête, des données personnelles vous concernant ont été confiées par Total à son prestataire Ipsos, soumis à une obligation de confidentialité. »

Curieux de nature et connaisseur du RGPD, un membre du SICTAME a envoyé le message suivant à totalthelink@ipsosurvey.com : « *Je souhaite avoir accès aux données personnelles me concernant qui vous ont été confiées par mon employeur, ainsi que savoir le traitement que vous allez leur donner* ».

La réponse est arrivée 18 minutes après. Regardez !

Bonjour,

Dans le cadre de cette enquête, Total remet à Ipsos **un fichier contenant les noms et les adresses emails des collaborateurs interrogés, ainsi que leur lieu de travail, leur matricule, leur genre, leur date de naissance, leur date d'entrée dans l'entreprise, leur catégorie professionnelle et leur motif de détachement si applicable.**

Veillez noter que conformément au code de déontologie des instituts d'études, Ipsos garantit l'anonymat et la confidentialité des réponses recueillies. Nous les traiterons exclusivement sous forme statistique. Nous nous engageons à ne communiquer aucune donnée nominative ou individuelle, Total n'ayant accès qu'à des résultats agrégés sur des groupes comportant au moins 10 répondants. Ipsos s'engage par ailleurs auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) à respecter l'anonymat des personnes interrogées.

Nous espérons que ces éléments répondront à vos questions et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

L'équipe Ipsos

Quelle surprise de découvrir que l'employeur avait donné à Ipsos autant de données personnelles appartenant aux salariés, jusqu'à leurs dates de naissance, *sans leur consentement préalable*, et pour un objectif qui n'a rien à voir avec la gestion du personnel (*pour mieux comprendre les règles CNIL, consultez [ici](#)*). Pourquoi Ipsos accepte-t-il cela et traite-t-il ces données à l'insu des personnes concernées ?

La réponse du SICTAME a été celle-ci (19 février à 18:19) :

Merci de me fournir toutes les informations prévues à l'article 13 du RGPD concernant le traitement de mes données à caractère personnel déjà dans votre possession.

Merci aussi de me fournir le « code de déontologie des instituts d'études » auquel vous faites allusion.

Cordialement,

Plus d'une semaine après, aucune réponse ne nous a été donnée...

Nous allons suivre attentivement ce sujet : les données personnelles de milliers de salariés ont déjà été déposées sur un site appartenant au Groupe à leur insu, et d'autres données ont été fournies par l'employeur à Ipsos sans leur consentement.

Le SICTAME vous tiendra informés et vous recommande de ne répondre à aucun sondage Ipsos sur le site www.total-survey.com.

Contactez-nous [ici](#) si vous avez des commentaires à partager anonymement dans le Yammer.